

43e élection fédérale du Canada: questions et réponses

Nous avons fait parvenir un questionnaire à tous les principaux partis politiques fédéraux — Parti libéral du Canada, Parti conservateur du Canada, Nouveau Parti démocratique du Canada, Bloc Québécois, et Parti vert du Canada (*dans l'ordre des positions des partis à la dissolution de la 42e législature*).

Notre but était double : mieux comprendre leurs positions sur cinq enjeux cruciaux, à l'intersection du VIH et des droits humains, et vous fournir des informations importantes avant de voter.



Rétablir **les fonds** de la stratégie fédérale sur le VIH

Services de réduction des méfaits et politiques sur les drogues fondées sur des données

Programmes de seringues et d'aiguilles dans **les prisons**

Limiter la criminalisation disproportionnée du **VIH**

Protéger la santé et les droits de **la personne des travailleuse(-eur)s du sexe**

Rétablir les fonds de la stratégie fédérale sur le VIH

Le Canada a signé les cibles de l'ONUSIDA pour la prévention et le traitement du VIH, visant à arriver à zéro nouvelle infection, zéro nouveau décès du sida et zéro discrimination associée au VIH, au Canada, et à atteindre l'Objectif de développement durable de mettre fin au sida dans le monde d'ici 2030. Considérant que le Canada a compté plus de 2400 nouveaux diagnostics de VIH pendant l'année 2017 (soit une augmentation de 17,1 % depuis 2014), les espoirs d'atteindre des objectifs aussi ambitieux sont minces si l'on ne finance pas adéquatement la réponse au VIH. Ceci inclut les services et programmes vitaux de prévention, de soins et traitements ainsi que de soutien aux personnes vivant avec le VIH et affectées par lui, de même que des programmes qui répondent aux inégalités sociales et font avancer les droits humains des personnes vivant avec le VIH et des communautés que le VIH affecte particulièrement. En 2003, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a recommandé à l'unanimité que le Canada double le financement de sa réponse au VIH, à 85 millions \$ par année. En 2004, le gouvernement fédéral s'est engagé à atteindre approximativement cette cible en augmentant graduellement le financement jusqu'à 84,4 millions \$ en 2008-2009.

Cependant, comme nous l'avons décrit dans notre mémoire sur « [Les millions manquants](#) », cette promesse d'augmentation a été délaissée en 2007 et le financement stagne autour de 70 millions par année depuis. En conséquence, depuis 13 ans, plus de 100 millions de dollars prévus pour la réponse au VIH n'ont tout simplement pas été versés. Des services et des organismes ont fermé leurs portes ou abandonné des programmes, en dépit de leur nécessité démontrée. Le gouvernement fédéral vient de publier un nouveau plan fédéral d'action sur le VIH et les autres infections transmissibles sexuellement et par le sang; mais jusqu'ici, il n'inclut pas de cibles fermes et il n'exprime pas d'engagement à financer adéquatement le plan. Réitérant son incitation à financer adéquatement la stratégie fédérale sur le VIH, le Comité permanent de la Santé de la Chambre des communes a recommandé à l'unanimité, en juin 2019, d'augmenter à 100 millions \$ par année le financement fédéral pour répondre au VIH.



Votre parti s'engage-t-il à [collaborer avec les organismes canadiens de réponse au VIH](#) afin de rétablir les ressources détournées et retenues, mais qui sont nécessaires pour [comblar les lacunes de la réponse canadienne au VIH](#); et à financer adéquatement le nouveau plan fédéral d'action sur le VIH?

PARTI LIBÉRAL DU CANADA :

Notre gouvernement est fermement engagé à répondre au VIH et au sida et à soutenir les Canadiens et Canadiennes qui vivent avec le VIH ou le sida. Nous investissons 87 millions \$ par année pour répondre au VIH et aux autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS). Nous avons lancé en juillet le nouveau Plan d'action canadien sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang, qui établit comment nous ferons face aux ITSS au cours des cinq prochaines années, en poursuivant trois grands buts – réduire les taux d'ITSS au Canada, améliorer l'accès au dépistage, aux traitements ainsi qu'au soutien, et contrer la stigmatisation et la discrimination.

Avec un gouvernement libéral, le Canada a été le premier pays au monde à appuyer le principe Indétectable = Intransmissible, ce qui marque une étape considérable pour les personnes vivant avec le VIH/sida. Nous versons également 30 millions \$ par le biais du Fonds pour la réduction des méfaits, pour prévenir et contrôler le VIH et l'hépatite C – et nous avons annoncé récemment le plus grand investissement canadien de tous les temps pour répondre au VIH parmi les hommes gais. Nous continuerons de travailler en étroite relation avec les groupes communautaires et les personnes qui ont une expérience vécue.

PARTI CONSERVATEUR DU CANADA :

En attente de réponse.

NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA (NPD) :

Le gouvernement libéral a réduit le financement de nombreux organismes de première ligne dans le domaine du VIH/sida et n'a pas réussi à accroître l'accès aux tests alors que le nombre de nouvelles infections au Canada ne cesse d'augmenter. Ces coupures signifient que plus de 40 organismes communautaires de lutte contre le VIH au Canada ont perdu leur financement. En 2003, les député-es libéraux et néo-démocrates membres du Comité de la santé ont convenu que l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida devrait être portée à 100 millions de dollars par année.

De plus, l'échec des libéraux à accroître l'accès aux tests et aux traitements signifie qu'au Canada, le nombre de nouvelles infections à VIH augmente, de 11 % en tout l'an dernier et encore plus chez les Autochtones et les jeunes hommes homosexuels. La prophylaxie pré-exposition a été approuvée en 2016, mais elle n'est toujours pas disponible à grande échelle, même si les coûts ont considérablement baissé avec l'arrivée de la PrEP générique.

C'est pourquoi les néo-démocrates prendront des mesures peu coûteuses pour rendre les trousse de dépistage à domicile disponibles, élimineront le besoin de consulter un médecin pour se faire dépister, prendront des mesures pour rendre la PrEP plus facilement accessible aux populations à risque élevé, et adopteront une stratégie qui permettra de réaliser les objectifs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Nous travaillerons avec les organismes de lutte contre le VIH et rétablirons le financement dont nous avons grandement besoin, conformément aux recommandations formulées par le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes. Les néo-démocrates du Canada assureront un financement stable et prévisible à ces groupes de première ligne essentiels et financeront adéquatement le nouveau plan d'action fédéral sur le VIH.

Nous impliquerons également des personnes vivant avec le VIH dans toutes les décisions gouvernementales liées à la santé, au bien-être et à la dignité des personnes vivant avec le VIH et affectées par le VIH. Nous encouragerons les personnes vivant avec le VIH à commencer et à poursuivre leur traitement et nous travaillerons à démanteler la stigmatisation en adoptant l'Accord Ontario et en appuyant la campagne Indétectable = Intransmissible.

BLOC QUÉBÉCOIS :

Comme vous le savez, le Bloc Québécois a toujours demandé que le financement du fédéral dans la lutte contre le SIDA soit augmenté. Nous avons été moins présents dans les débats au cours des dernières années, mais soyez convaincu que nous reviendrons en force et que nous maintiendrons la pression sur le prochain gouvernement. Dès 2007, le Bloc avait entamé des pressions sur le ministre des Finances pour qu'il respecte la volonté de la Chambre des communes à cet égard.

PARTI VERT DU CANADA :

Les députés verts se sont engagés à consulter et à travailler avec les organismes de lutte contre le VIH au Canada afin d'examiner les lacunes qui existent dans les soins de santé pour le VIH au Canada. Les Verts veulent réorienter le mandat de Santé Canada vers la santé mentale et les toxicomanies, la promotion de la santé et la prévention des maladies et s'efforcer de fonder les transferts en matière de santé aux provinces sur les données démographiques et les besoins réels en soins de santé dans chaque province. Les députés verts se sont engagés à financer adéquatement le nouveau plan d'action fédéral sur le VIH.

Protéger la santé publique et sauver des vies par des services de réduction des méfaits et des politiques plus sensées et fondées sur des données probantes relativement aux drogues

Le Canada demeure confronté à une crise de surdoses sans précédent; plus de 11 500 personnes sont décédées de surdoses d'opioïdes, depuis trois ans. Les services de consommation supervisée (SCS) sont des services de santé fondés sur les données probantes, consistant à offrir un milieu sécuritaire et hygiénique où des personnes peuvent consommer leurs drogues sous la supervision d'employé-es ou bénévoles formés; il est démontré que ces services réduisent les risques de VIH, d'hépatite C et de surdose mortelle. Or les fournisseur(-euse)s de services au Canada ne peuvent pas offrir de SCS de manière sûre et durable sans une exemption juridique plaçant leur personnel et leur clientèle à l'abri des poursuites pénales pour des délits liés aux drogues en lien avec ces services. Comme nous l'avons documenté dans un [rapport récent](#), ce régime d'exception demeure un obstacle considérable à la mise en œuvre rapide de SCS à l'échelle du pays.

De façon plus générale, la criminalisation des activités liées à la consommation personnelle, comme la possession, fait obstacle à l'expansion des SCS. Elle expose les personnes qui consomment des drogues à des risques accrus de préjudices, y compris en nuisant à leur accès à des services vitaux et à des soins d'urgence en cas de surdose. Par ailleurs, la toxicité croissante des drogues sur le marché illégal, et par conséquent non réglementé, contribue à la crise continue des surdoses; les prohibitions du droit criminel contribuent à cette urgence de santé publique et ne peuvent pas contribuer à la résoudre. Dans cette crise des opioïdes qui continue de ravager des communautés et des familles aux quatre coins du pays, le gouvernement fédéral doit prendre des mesures immédiates pour protéger la santé et les droits de la personne des membres de nos familles et de nos communautés qui consomment des drogues.

Q Votre parti prendra-t-il les mesures nécessaires suivantes afin de [répondre à la crise des surdoses](#)?

1. [Décriminaliser les activités liées à la consommation personnelle de drogues](#), ce qui éliminerait la nécessité que les fournisseur(-euse)s de SCS obtiennent une exemption des poursuites criminelles, et qui permettrait d'implanter et de gérer des SCS de façon semblable aux autres services de santé.
2. [Consolider les SCS existants et élargir les services](#),
 - (a) en accordant une exemption continue de catégorie à tout SCS qui remplit les conditions minimales, au lieu d'imposer l'actuel processus onéreux de demande au cas par cas; et
 - (b) en engageant des fonds fédéraux pour soutenir les SCS, y compris dans les provinces et territoires dont les autorités ne sont pas disposées à financer ces services essentiels.
3. En consultation avec les personnes qui consomment des drogues, mettre en œuvre diverses options pour assurer un [approvisionnement sécuritaire](#) en substances contrôlées, aux personnes qui autrement sont exposées au risque de surdose potentiellement mortelle et à d'autres conséquences sérieuses pour leur santé en raison du marché illégal de drogues toxiques.

PARTI LIBÉRAL DU CANADA :

La crise des opioïdes est l'enjeu de santé publique le plus marquant de l'histoire canadienne récente, et nous l'aborderons comme une question médicale – pas une question morale. À ce jour, voici les éléments de notre réponse :

- investissement de plus de 425 millions \$ dans la réponse d'urgence, en grande partie dans les traitements;
- rétablissement de l'approche de la réduction des méfaits et approbation de près de 40 sites de consommation supervisée (SCS); et
- accélération de l'action en matière de réglementation, pour réduire les lourdeurs bureaucratiques.

Plutôt que d'entreprendre une décriminalisation – qui ne serait pas une panacée pour résoudre cette crise, comme l'ont reconnu des experts comme l'ancien dirigeant des politiques du Portugal en matière de drogues –, nous nous concentrons sur l'approvisionnement plus sécuritaire, qui passera par un contrôle de la qualité. Le budget de 2019 réserve 30 millions \$ à cet effet et nous avons annoncé de nouveaux fonds en juillet. Nous continuons de mettre à profit tous les outils à notre disposition afin de sauver des vies et d'endiguer la vague de cette crise nationale de santé publique.

Pour aider plus de personnes à avoir accès aux services de traitement dont elles ont besoin, un gouvernement libéral réélu investirait une somme additionnelle de 700 millions \$ au cours des quatre prochaines années pour aider les provinces et territoires à élargir les services communautaires, accroître le nombre de places en réhabilitation en milieu fermé et mettre à l'échelle les programmes les plus efficaces – comme prolonger les heures d'ouverture de l'InSite et d'autres sites de consommation supervisée. Nous inviterons les provinces et territoires à intensifier leur action également.

De plus, nous ferons des tribunaux de traitement de la toxicomanie la première voie de réponse judiciaire aux personnes non violentes qui sont déclarées coupables de possession à des fins personnelles pour la première fois, afin d'aider les personnes qui consomment des drogues à obtenir un accès rapide au traitement et de prévenir des délits plus graves.

Les sites de consommation supervisée et de prévention des surdoses sauvent des vies. Notre gouvernement reconnaît clairement l'utilité des sites de consommation supervisée et de la réduction des méfaits dans son ensemble, et il continuera de soutenir ces services. Nous avons simplifié le processus d'établissement de SCS et de sites de prévention des surdoses, en permettant que les villes et groupes nous fassent directement leurs demandes (alors qu'auparavant, seulement les gouvernements provinciaux pouvaient le faire).

Comme vous le savez, le gouvernement Harper a livré une bataille jusqu'à la Cour suprême contre le premier site de consommation supervisée au Canada. Et le gouvernement ontarien de Ford a bloqué l'ouverture de nouveaux sites pour procéder à un examen avant de sabrer dans le financement de nombreux sites, l'automne dernier, et d'autoriser d'autres sites à fonctionner tout en leur imposant le modèle de « services de consommation et de traitement ».

Notre gouvernement a déjà agi pour soutenir ces services cruciaux, là où il le fallait, et il continuera de se pencher sur des cas particuliers, au besoin. Cependant, les données révèlent que les résultats de ces services – l'amorce de traitement et, au bout du compte, sauver des vies – sont améliorés considérablement si les provinces intègrent les SCS et autres services de réduction des méfaits le mieux possible dans leur système de soins de santé. Nous continuerons de travailler avec les dépositaires d'enjeux à tous les paliers afin de relever ces défis.

Pour favoriser l'expansion de ces services, nous investirons une somme additionnelle de 700 millions \$ au cours des quatre prochaines années dans l'expansion des services communautaires de traitement et dans la mise à l'échelle des plus efficaces programmes fondés sur des données probantes.

Depuis 2017, notre gouvernement libéral a consacré de plus de 350 millions \$ à financer une réponse complète et urgente de santé publique, incluant 30,5 millions \$ dans le Budget de 2019. Ces investissements incluent :

- 41,8 millions \$ pour étendre des mesures salvatrices dans des communautés sous-desservies;
- 33,6 millions \$ pour atténuer les impacts de l'approvisionnement en drogues illégales; et
- 31,3 millions \$ pour repérer les menaces émergentes dans le domaine des drogues et pour y répondre, de même qu'à la consommation croissante de méthamphétamine en cristaux.

Pour appuyer les plus petites villes, les communautés rurales et les régions éloignées, qui sont de plus en plus affectées par la crise des opioïdes, nous élargissons l'accès aux trousseaux de naloxone et augmentons la disponibilité de la formation pour répondre aux surdoses d'opioïdes. Nous soutiendrons par ailleurs des projets qui offrent un accès nouveau ou élargi à des services de réduction des méfaits; qui fournissent le traitement par agonistes opioïdes; et qui aident à relier les gens à des services sociaux et de santé.

Nos investissements font une différence considérable. Mais nous savons que ce n'est pas suffisant. Ce qui alimente la tragédie sans précédent, dans cette crise, n'est pas la consommation de drogues à proprement parler. C'est un approvisionnement en drogues qui est contaminé par des drogues fortes et mortelles comme le fentanyl. Nous avons clairement entendu que l'accès à un approvisionnement sécuritaire en drogues est essentiel pour sauver des vies. Nous avons facilité la tâche aux médecins de fournir des opioïdes d'ordonnance dans le contexte du traitement, mais nous savons que nous devons examiner d'autres options, à « obstacles réduits ». Notre gouvernement a adopté la réduction des méfaits et utilise tous les outils à sa disposition pour sauver des vies.

Un gouvernement libéral réélu investira également une somme additionnelle de 700 millions \$ au cours des quatre prochaines années pour élargir les services communautaires et pour mettre à l'échelle les plus efficaces mesures de soutien fondées sur des données probantes.

PARTI CONSERVATEUR DU CANADA :

En attente de réponse.

NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA (NPD) :

Les néo-démocrates croient que nous pouvons faire beaucoup plus pour sauver des vies et appuyer ceux et celles qui ont des problèmes avec les opioïdes. En tant que gouvernement, nous déclarerons une urgence de santé publique et nous nous engagerons à travailler avec tous les paliers de gouvernement, les expert-es et les Canadien-nes pour mettre fin à la criminalisation et à la stigmatisation de la toxicomanie afin que les personnes aux prises avec une dépendance puissent obtenir l'aide dont elles ont besoin sans crainte d'être arrêtées, tout en sévissant contre les vrais criminels : ceux qui font le trafic et tirent profit des drogues illicites.

Nous travaillerons avec les provinces pour appuyer les sites de prévention des surdoses et élargir l'accès aux traitements sur demande pour les personnes aux prises avec une dépendance. Nous lancerons également une enquête sur le rôle que les compagnies pharmaceutiques ont pu jouer dans l'aggravation de la crise des opioïdes, et nous leur demanderons une compensation financière significative pour les coûts publics de cette crise.

BLOC QUÉBÉCOIS :

Le Bloc Québécois est en faveur des politiques de réduction des méfaits. Le Bloc Québécois est favorable notamment aux sites d'injection supervisée. L'approche québécoise de lutte contre la toxicomanie a déjà fait ses preuves et le Bloc Québécois est favorable à ce que les groupes communautaires puissent recevoir le soutien nécessaire afin de faire le travail de terrain qui contribue grandement à combattre la toxicomanie et réduire les méfaits qui y sont reliés.

Nous croyons que le fédéral doit accorder une exemption de catégorie pour protéger les clients et le personnel des services de consommation supervisée (SCS), y compris bénévole, contre d'éventuelles poursuites pour possession de drogues ou pour des activités susceptibles de constituer un « trafic », dès lors qu'un certain nombre de conditions minimales sont respectées. De plus, comme vous le mentionniez, une telle exemption protégerait automatiquement les SCS contre les poursuites, dès lors que certaines conditions sont remplies, ce qui soulagerait les fournisseurs de SCS d'un fardeau administratif considérable, puisqu'ils n'auraient plus à faire de demande d'exemption au cas par cas à Santé Canada. De plus, si le fédéral veut financer les SCS, il n'aurait qu'à transférer sans condition l'argent au Québec.

PARTI VERT DU CANADA :

Les députés verts sont déterminés à considérer la crise des opioïdes comme un problème de santé et non comme un problème criminel. La première étape consiste à déclarer une urgence sanitaire nationale. Les Verts décriminaliseraient la possession et veilleraient à ce que les gens aient accès à un approvisionnement contrôlé et au soutien médical dont ils ont besoin pour combattre leur dépendance. Nous veillerions à ce que ces étapes facilitent l'ouverture et le fonctionnement des SCS.

Les Verts se sont engagés à financer les SCS communautaires là où les besoins ne sont pas actuellement satisfaits et à décriminaliser la possession pour faciliter les processus de demande actuels.

Les députés verts sont déterminés à faire en sorte que les gens aient accès à un approvisionnement de médicaments soumis à un dépistage et augmenteraient le financement des organismes communautaires pour tester les médicaments et rendre les trousseaux de Naloxone disponibles pour traiter les surdoses.



Protéger la santé des détenus et la santé publique en soutenant des programmes efficaces de seringues et d'aiguilles dans les prisons

Depuis plus de 27 ans, des programmes de seringues et d'aiguilles sont offerts dans les systèmes carcéraux de nombreux pays. De tels programmes sont appuyés par un grand nombre d'organismes canadiens et internationaux de santé et de droits de la personne. Les évaluations de ces programmes ont démontré de façon constante qu'ils réduisent le partage de seringues/aiguilles ainsi que le risque d'infection par le VIH et le virus de l'hépatite C, qu'ils n'entraînent pas d'augmentation de la consommation de drogues, qu'ils réduisent le nombre de surdoses de drogues, qu'ils facilitent l'orientation des utilisateurs vers des programmes de traitement de la toxicomanie et qu'ils n'ont pas entraîné de cas d'utilisation d'aiguilles comme armes.

Reconnaissant les bienfaits de santé des programmes de seringues et d'aiguilles en prison, le Service correctionnel du Canada (SCC) a amorcé en juin 2018 la mise en œuvre d'un programme d'échange de seringues en prison (PÉSP) dans des établissements correctionnels fédéraux. Bien qu'il s'agisse d'une annonce réjouissante, les détails du PÉSP révèlent de sérieuses lacunes qui vont à l'encontre de principes de santé publique ou de normes professionnelles reconnues pour ces programmes. Par ailleurs, en dépit de recherches ayant indiqué que la sécurité au travail est améliorée là où de tels programmes existent (puisque le personnel est beaucoup moins vulnérable à des blessures accidentelles avec des aiguilles, et moins susceptible de se piquer avec une aiguille partagée par plusieurs personnes), certains agents correctionnels continuent de s'opposer au PÉSP et le programme demeure sujet à annulation.

Q Compte tenu du corpus écrasant de données démontrant l'efficacité des programmes de seringues et d'aiguilles en prison, votre parti appuiera-t-il leur mise en œuvre continue dans les prisons fédérales du Canada et s'engage-t-il à consulter les détenu-es, chercheur-es et organismes communautaires détenant de l'expertise en matière de santé en prison, pour résoudre les problèmes fondamentaux du programme actuel afin que les détenu-es qui ont besoin de ce service de santé puissent y avoir un accès effectif?

PARTI LIBÉRAL DU CANADA :

Notre gouvernement est engagé à protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens et Canadiennes, y compris les détenus purgeant une peine fédérale, par l'accès à des services de réduction des méfaits et médicaux fondés sur des données.

Dans le cadre du programme d'échange de seringues en prison qu'a introduit le Service correctionnel du Canada (SCC) l'an dernier, des détenus fédéraux qui ont passé une évaluation du risque peuvent avoir accès à des seringues stériles. L'objectif du programme est de limiter la transmission de maladies infectieuses et de rendre les établissements plus sécuritaires pour les détenus et le personnel. Si les taux de maladies infectieuses parmi les détenus sont réduits, les communautés canadiennes sont plus en sécurité de ce point de vue lorsque les détenus ont purgé leur peine.

Nous appuyons l'implantation continue de ce programme et d'autres mesures de réduction des méfaits dans les établissements correctionnels fédéraux du Canada.

PARTI CONSERVATEUR DU CANADA :

En attente de réponse.

NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA (NPD) :

Les néo-démocrates appuient les programmes visant la réduction des méfaits, comme les programmes d'échange de seringues dans les établissements correctionnels, et s'engagent à tenir des consultations exhaustives pour corriger le programme actuel.

BLOC QUÉBÉCOIS :

Le Bloc Québécois est favorable à l'idée de mettre en place des programmes d'échange de seringues dans les pénitenciers du Canada. Au printemps dernier, le Bloc Québécois a fait parvenir aux ministres responsables ses inquiétudes sur le « Programme d'échange de seringues en prison du Service correctionnel du Canada ». Le Bloc Québécois ne s'oppose pas à la mise en oeuvre des mesures de réduction des méfaits, mais demande que le programme dispose de toutes les ressources nécessaires pour combler le manque de consultation préalable avec le syndicat local, les détenu-e-s, les chercheurs et les organismes concernant les différents moyens d'implantation, notamment sur : le programme d'échange de seringues dans les cellules et les espaces supervisés; le rehaussement de l'accessibilité des ressources médicales sur un horaire plus complet; et la possibilité pour les détenu-e-s d'analyser les substances sous leur possession.

PARTI VERT DU CANADA :

Le Parti vert s'est engagé à prendre des décisions fondées sur des données probantes et à consulter les collectivités des intervenants. Nous appuierions la consultation auprès des détenus, des chercheurs et des organismes communautaires pour régler les problèmes que posent les PÉSP actuels.





Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network | Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

Limiter la « criminalisation disproportionnée » du VIH

Les personnes vivant avec le VIH sont actuellement passibles d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité pour agression sexuelle – l'un des crimes les plus graves figurant dans le Code criminel – et d'inscription obligatoire à vie comme délinquant sexuel, si elles ne divulguent pas leur statut VIH à leurs partenaires sexuels, même lorsque le risque de transmission est minime ou nul. Ceci signifie qu'une personne qui a une relation sexuelle consensuelle ne causant aucun préjudice et posant peu ou pas de risque de préjudice peut être poursuivie et condamnée comme si elle avait commis une agression sexuelle avec violence. À ce jour, au Canada, approximativement 200 personnes ont été accusées, y compris dans des cas où le risque de transmission du virus était minime ou nul.

De nombreux organismes du domaine du VIH, au Canada et dans le monde, s'opposent aux accusations criminelles pour non-divulgaration dans des cas de sexe par ailleurs consensuel, hormis des circonstances limitées (par exemple, lorsqu'une personne est au courant de son statut VIH et infecte malicieusement d'autres personnes). Reconnaisant la nécessité de limiter la « criminalisation disproportionnée » du VIH au Canada, la procureure générale du Canada a donné instruction en décembre 2018 aux procureurs de la Couronne fédéraux (qui s'occupent de ces poursuites pénales dans les trois territoires canadiens) de cesser d'intenter des poursuites contre des personnes dont la charge virale de VIH est supprimée. Elle a également indiqué aux directeurs des poursuites pénales, « de façon générale », de ne pas intenter de poursuite dans les cas où une personne a utilisé des condoms, ou suivait un traitement de la façon recommandée ou n'a pris part qu'à des activités de sexe oral, sur la base de la conclusion que « la possibilité réaliste de transmission est improbable » dans ces circonstances. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais une réforme du droit est nécessaire pour que cessent les poursuites injustes et que la non-divulgaration du VIH ne donne pas lieu au recours aux dispositions relatives aux agressions sexuelles, comme l'a recommandé le Comité permanent de la Justice et des droits de la personne des Communes dans son [rapport](#) publié en juin 2019.

Votre parti s'engage-t-il à appliquer les recommandations du Comité permanent de

Q

- (a) [modifier le Code criminel en consultation avec le secteur du VIH](#) (y compris en excluant la non-divulgaration du VIH de la portée des dispositions sur l'agression sexuelle); et de
- (b) collaborer avec les gouvernements des provinces à [développer une politique améliorée et cohérente en matière de poursuites, à l'échelle du pays?](#)

PARTI LIBÉRAL DU CANADA :

Vous savez possiblement que, le 1er décembre 2016, notre gouvernement a annoncé qu'il allait travailler avec les provinces et territoires, les communautés affectées ainsi que des professionnels de la médecine pour examiner la réponse du système de justice pénale à la non-divulgaration de la séropositivité au VIH. Dans le sillage de cet engagement, le ministère de la Justice du Canada a publié un rapport, le 1er décembre 2017, intitulé Réponse du système de justice pénale à la non-divulgaration de la séropositivité (voir <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/vihnd-hivnd/vihnd-hivnd.pdf>).

Peut-être serez-vous intéressé-es de savoir que la partie B de ce rapport a été éclairée par la revue systématique des données scientifiques sur la transmission sexuelle du VIH, qu'a réalisée l'Agence de la santé publique du Canada. Cette revue a été publiée dans le Journal de l'Association médicale canadienne (voir www.cmaj.ca/content/190/46/E1350).

Le rapport du ministère présente un aperçu de considérations importantes, incluant les données scientifiques récentes sur le risque de transmission sexuelle du VIH, le droit pénal applicable ainsi que les perspectives et recommandations de dépositaires d'enjeux. Il explique que l'activité sexuelle avec une personne séropositive au VIH qui maintient une charge virale inférieure à 200 copies par millilitre de sang ne pose pas de possibilité réaliste de transmission. De plus, il pose d'importantes conclusions qui concourent à limiter la portée du droit criminel dans ce domaine.

Ces conclusions ont éclairé le développement d'une directive à l'intention des procureurs de la Couronne, en ce qui concerne la non-divulgence du VIH, qui a été annoncée par notre gouvernement le 1er décembre 2018. La directive est entrée en vigueur le 8 décembre 2018 et s'applique aux cas de non-divulgence du VIH dans les territoires. Pour d'autres informations, voir <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2018/2018-12-08/html/notice-avis-fra.html>.

Cette directive reflète la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mabior (2012), qui a clarifié que les personnes vivant avec le VIH doivent divulguer leur statut VIH avant d'avoir une activité sexuelle posant une « possibilité réaliste de transmission » du VIH et que les données scientifiques les plus récentes relativement à la transmission sexuelle du VIH devraient être prises en compte pour déterminer si ce critère juridique est satisfait.

De plus, le 17 juin 2019, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes a déposé son rapport, intitulé La criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au VIH au Canada (voir <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/JUST/rapport-28>).

Nous sommes à examiner attentivement ce rapport et ses recommandations. Notre gouvernement est engagé à répondre au problème de la criminalisation excessive de la non-divulgence du VIH; le rapport du Comité permanent contribuera à ces efforts. Nous travaillerons à mettre fin à la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, dans le domaine du droit criminel, et identifierons la meilleure voie à suivre pour lutter contre la stigmatisation du VIH et pour soutenir les Canadien-nes vivant avec cette infection.

PARTI CONSERVATEUR DU CANADA :

En attente de réponse.

NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA (NPD) :

Les néo-démocrates prendront des mesures pour réduire la criminalisation et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH. Nos lois devraient refléter la science : l'activité sexuelle avec une personne vivant avec le VIH qui suit un traitement prescrit et qui a maintenu une charge virale supprimée présente un risque négligeable de transmission. De plus, les dispositions du Code criminel peuvent en fait décourager les adultes sexuellement actifs de se faire dépister.

C'est pourquoi nous réformerions le Code criminel, en consultation avec le secteur du VIH, afin d'éliminer la non-divulgence du VIH des lois sur les agressions sexuelles et nous collaborerions avec nos homologues provinciaux pour élaborer une politique améliorée et cohérente en matière de procédures judiciaires partout au pays. Mais pour mettre fin à la criminalisation, nous devons en faire davantage. Nous devons investir dans l'éducation et la prévention pour contribuer à réduire davantage les préjugés associés au VIH qui subsistent.

BLOC QUÉBÉCOIS :

Nous sommes désireux de travailler de concert avec les organismes qui ont comme principale vocation de combattre la discrimination de personnes atteintes du VIH dans le but d'améliorer l'encadrement de règles et de procédures visant à contrer la discrimination. Le Bloc Québécois est d'accord avec la directive de la procureure générale du Canada de décembre 2018 de cesser d'intenter des poursuites contre des personnes dont la charge virale est supprimée. Le Bloc Québécois croit, à l'instar de 170 organismes du milieu, que les poursuites pour non-divulgence du VIH devraient être intentées lorsque le comportement en question était intentionnel et a entraîné la transmission réelle du virus.

PARTI VERT DU CANADA :

Oui, le Parti vert du Canada est d'accord avec les recommandations du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et s'est engagé à appliquer ces deux mesures.



Protéger la santé et les droits de la personne des travailleuse(-eur)s du sexe

En décembre 2013, la Cour suprême du Canada a invalidé à l'unanimité diverses dispositions du Code criminel du Canada relatives à la prostitution, considérées comme inconstitutionnelles parce qu'elles portaient atteinte aux droits des travailleuse(-eur)s du sexe en nuisant à leur santé et à leur sécurité. Malgré les appels des regroupements de travailleuse(-eur)s du sexe et de leurs alliés à une discussion critique et à la collaboration pour proposer une loi conforme à la décision de la Cour, le gouvernement fédéral a adopté en 2014 la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, réintroduisant plusieurs des dispositions préjudiciables que la Cour avait déclarées inconstitutionnelles et avait invalidées. Depuis plus de quatre ans, les travailleuse(-eur)s du sexe et des militant-es pour la santé et pour les droits de la personne ont maintes fois exhorté le gouvernement fédéral à abroger cette loi, mais aucun changement législatif n'a été effectué et les travailleuse(-eur)s du sexe demeurent confronté-es à des violations de leurs droits de la personne et de leur droit à la santé. Des organismes de travailleuse(-eur)s du sexe des quatre coins du Canada ont développé un ensemble complet de [recommandations de réforme du droit](#), incluant des changements au droit criminel fédéral, qui contribueraient à une meilleure protection de leur santé et de leurs droits.



Votre parti appuiera-t-il [l'abrogation de toutes les lois criminelles spécifiques au travail du sexe](#), y compris la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, et [rencontrera-t-il des travailleuse\(-eur\)s du sexe pour développer une vision holistique d'une réforme du droit](#) qui améliorera leur santé et leur sécurité?

PARTI LIBÉRAL DU CANADA :

Le Parti libéral demeure engagé à assurer que toutes les lois pénales du Canada soient efficaces pour atteindre leurs objectifs et pour promouvoir la santé et la sécurité publiques, et à faire en sorte qu'elles soient conformes aux droits qui nous sont garantis par la Constitution. Un gouvernement libéral réélu demeurera engagé à faire en sorte que notre système de justice pénale respecte les victimes et responsabilise les contrevenant-es.

PARTI CONSERVATEUR DU CANADA :

En attente de réponse.

NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA (NPD) :

Un trop grand nombre de travailleurs et travailleuses du sexe vivent dans la peur de la violence et de la discrimination et sont trop souvent réticent-es à signaler les abus, car de nombreuses actions liées au travail à caractère sexuel sont encore illégales. Ces femmes et ces hommes méritent d'être en sécurité. La criminalisation du travail à caractère sexuel perpétue les conditions qui mènent à la violence contre les travailleurs et travailleuses du sexe.

De nombreux experts ont soutenu que les lois actuelles mises en place par le gouvernement conservateur précédent ne sont pas conformes à la décision Bedford de la Cour suprême et qu'elles pourraient être inconstitutionnelles.

Nous devons agir pour protéger la sécurité, l'autonomie et les autres droits de la personne des travailleurs et travailleuses du sexe. La fin de la criminalisation du travail à caractère sexuel est une mesure nécessaire pour aider à protéger la santé et la sécurité de tous les travailleurs et travailleuses du sexe. Nous travaillerons également avec des collectivités ayant de l'expérience dans le domaine afin d'élaborer une vision de la réforme de la loi qui permettra d'améliorer leur santé et leur sécurité.

Nous avons également besoin d'un débat national sur le travail à caractère sexuel, la sécurité des femmes et une lutte plus efficace contre la traite des êtres humains. Plutôt qu'une approche qui marginalise davantage les travailleurs et travailleuses du sexe déjà vulnérables, nous devons nous concentrer sur l'élaboration d'une stratégie globale pour les protéger et les soutenir.

BLOC QUÉBÉCOIS :

Avant de supprimer toutes les lois touchant le Code criminel, le Bloc Québécois propose d'étudier l'approche fédérale avec toutes les parties prenantes, incluant les travailleuses du sexe et les organismes du milieu.

PARTI VERT DU CANADA :

Le Parti vert réformerait les lois sur le travail du sexe au Canada en mettant clairement l'accent sur la réduction des méfaits, étant donné les dangers auxquels les travailleuses et travailleurs sexuels font face. Les députés verts abrogeraient le projet de loi C-36 (*Loi sur la protection des communautés et des personnes exploitées*) et adopteraient une loi qui réglementerait la prostitution légale entre adultes consentants. Nous croyons fermement que les travailleuses et travailleurs sexuels doivent être consultés sur toute politique qui les touche.



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network

Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

Le Réseau juridique remercie le Parti libéral du Canada, le Nouveau Parti démocratique du Canada, le Bloc Québécois et le Parti vert du Canada pour leurs réponses au questionnaire. Nous mettrons le présent document à jour si nous recevons des réponses du Parti conservateur. La traduction anglaise des réponses du Bloc Québécois et la traduction française de celles du Parti libéral sont celles du Réseau juridique. Le Réseau juridique n'endosse aucun parti politique.